Synthèse explicative Schéma de la trame verte et bleue du Val d'Ille

Préambule

Le schéma de la trame verte et bleue est une démarche volontaire de la communauté de communes du Val d'Ille. Les cartes produites constituent un outil pour l'interprétation du fonctionnement écologique du Val d'Ille et pour donner une vision globale des enjeux de restauration de la trame verte et bleue. Elles sont réalisées à partir des informations et des données cartographiques disponibles à l'heure actuelle et doivent être mises à jour régulièrement. Les cartes n'ont pas de portée réglementaire et ne constituent pas un zonage parcellaire des continuités écologiques du territoire.

I. NOTIONS ASSOCIÉES :

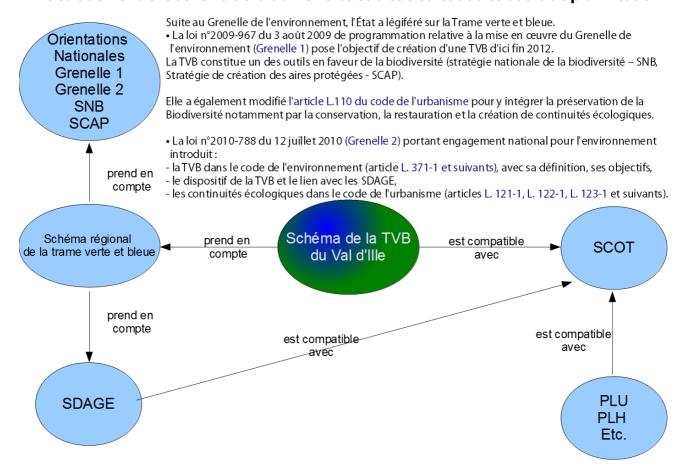
- réservoirs de biodiversité: espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée. Les espèces peuvent y effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Les réservoirs abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
- **corridors écologiques**: ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.
- **continuités écologiques** : ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques .

II. UNE CONTRIBUTION, A L'ECHELLE DU VAL D'ILLE, A LA TRAME VERTE ET BLEUE

La mise en œuvre de la trame verte et bleue repose sur un principe d'emboîtement des échelles. Le schéma de la trame verte et bleue du Val d'Ille identifie et vise à préserver ou restaurer les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) correspondant à un enjeu communautaire.

Il se situe à une échelle intermédiaire entre le schéma régional de cohérence écologique, qu'il doit prendre en compte, et les documents d'urbanisme des communes. Il fournit un diagnostic utile à l'élaboration de ces derniers. Le schéma s'appuie par ailleurs sur la trame verte et bleue établie dans le cadre du SCoT du Pays de Rennes.

Articulation entre le schéma de la trame verte et bleue et les autres outils de planification



III. CONTENU DU SCHEMA DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DU VAL D'ILLE

Le schéma de la trame verte et bleue est constitué :

- d'un diagnostic du fonctionnement écologique du territoire
- d'une analyse des enjeux relatifs à la trame verte et bleue
- d'un programme d'actions.

<u>1) Le fonctionnement écologique du territoire</u> est assuré par l'interconnexion des réservoirs de biodiversité via des corridors écologiques. Les réservoirs de biodiversité identifiés à l'échelle du Val d'Ille sont :

- l'étang de Hédé-St Symphorien (site Natura 2000 des étangs du canal d'Ille et Rance),
- le bois de Cranne (zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique ZNIEFF de type 1)
- l'ensemble des milieux naturels d'intérêt écologique (identifiés dans le cadre du SCoT du Pays de Rennes-MNIE).

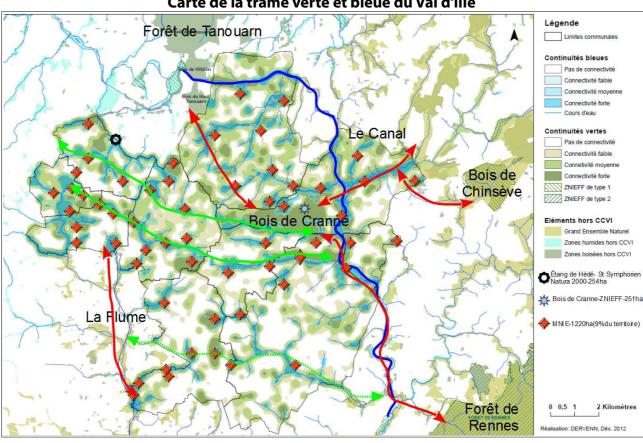
Deux principaux corridors intérieurs sont mis en évidence sur la base d'une trame bocagère ou boisée dense et du réseau hydrographique (flèches vertes) :

- entre le MNIE du bois de St Symphorien, les prairies humides de Malaunay, le ruisseau de la Tronsonnière et le bois de Cranne et le canal d'Ille et Rance.
- entre l'ensemble bocager de Caradeuc, le ruisseau de la Rochette, le ruisseau de la Touche et les prairies de Launay Ricord et le canal d'Ille et Rance.

Un troisième corridor très dégradé (flèche verte pointillée) fait le lien entre la vallée de la Flume et l'Ille, en s'appuyant notamment sur la vallée du Quincampoix et le bocage résiduel du sud de La Mézière et de Melesse.

Par ailleurs, le Val d'Ille a une responsabilité pour des corridors dépassant ses limites administratives et faisant le lien entre des réservoirs de biodiversité d'importance départementale voire régionale (flèches rouges):

- entre le bois de Cranne et la forêt de Tanouarn, le bois de Chinsève, la forêt de St Aubin du Cormier et la forêt de Rennes :
- entre le nord et le sud du Val d'Ille à travers les vallées de la Flume et du canal d'Ille et Rance (flèches rouges).



Carte de la trame verte et bleue du Val d'Ille

Les classes de continuité verte et bleue :

Le gradient de continuité est fondé sur la plus ou moins grande densité d'éléments favorables. Plus un secteur est riche et dense en milieux favorables aux continuités écologiques (haie, prairies permanentes, cours d'eau, zones humides), plus il est dit "fonctionnel".

Les classes de densité moyenne à forte (bleue et vert foncé) représentent les corridors par lesquels circulent préférentiellement les espèces. La classe « pas de connectivité » a été introduite pour faciliter la lecture des cartes ; les milieux correspondants abritent des milieux favorables à la biodiversité mais en très faible densité.

Ainsi, sur le Val d'Ille certains milieux (le bois de Cranne, le canal d'Ille et Rance) sont plus favorables aux échanges biologiques que d'autres (la zone urbanisée au sud de La Mézière, le secteur agricole à l'est du bourg de Langouët). La moitié nord du Val d'Ille apparaît

globalement plus favorable à la circulation des espèces que la moitié sud.

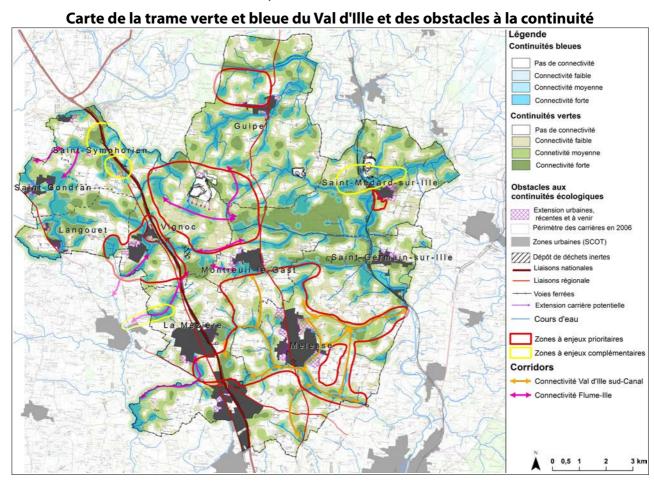
2) Analyse des enjeux relatifs à la trame verte et bleue :

Le fonctionnement de la trame verte et bleue est influencé et parfois compromis par des obstacles linéaires (routes, voie ferrée), surfaciques (ex : secteurs urbanisés) ou ponctuels (ex : obstacles sur les cours d'eau), ainsi que par des pratiques de gestion (ex : entretien drastique des berges, arasement de haies).

Quatre classes d'enjeux sont identifiées : préservation des continuités écologiques existantes, restauration des continuités dégradées, connaissance de la biodiversité du territoire et sensibilisation des acteurs. La spatialisation des enjeux en fonction de la cartographie de la trame verte et bleue et des obstacles aux continuités a conduit à identifier 5 secteurs d'intervention :

- secteur 1 : Bas Champ (en partie du Vignoc et Langouët) ;
- secteur 2 : Le Theil (Guipel) ;
- secteur 3 : Vallée de Quincampoix (Melesse, Montreuil le Gast, La Mézière) ;
- secteur 4: ouest du bois de Cranne et sud de la carrière de la Garenne (Guipel et Vignoc) ;
- secteur 5: sud du bourg de St Médard sur Ille.

Cette sectorisation n'exclue pas du programme d'actions **le reste du territoire**. Le principe retenu est de concentrer les actions dans des secteurs déterminés, plutôt que de les disperser, dans un souci d'efficacité. Chacun de ces secteurs présente une cohérence d'enjeux. L'objectif est aussi d'expérimenter un nombre importants d'actions reproductibles, puisque les enjeux identifiés sur les 5 secteurs sont bien représentatifs du contexte du Val d'Ille.



3) Programme d'actions

Trois principes ont été fixés pour la mise en œuvre du schéma de la trame verte et bleue :

- appréhender la biodiversité sous l'angle de la trame verte et bleue ;
- mettre la priorité aux actions concrètes de restauration (2/3 du budget), accompagnées par des actions de connaissance et sensibilisation (1/3 du budget).
- concentrer un maximum d'actions par secteur à enjeux.

La communauté de communes du Val d'Ille coordonne le programme d'actions. Mais ce dernier s'appuie sur d'autres acteurs en fonction de leurs compétences respectives.

Les actions proposées dans le cadre du schéma de la trame verte et bleue recouvrent :

- des actions d'amélioration du maillage bocager;
- des actions d'amélioration du fonctionnement écologique des cours d'eau, mares ou étangs (reprofilage de berges, reméandrage, etc.)
- des aménagements de bassins de gestion des eaux pluviales
- des modes de gestion extensive des prairies ou des bandes enherbées
- des aménagements de passages à faune
- des parcours pédagogiques sur la biodiversité
- des journées d'échanges ou des visites in situ pour comprendre la prise en compte concrète de la trame verte et bleue
- des suivis de la flore et de la faune

La première année du programme d'actions (2013) est principalement dédiée à la concertation avec les acteurs du territoire pour concrétiser les actions.

La mise en œuvre du programme fait appel à des **dispositifs d'accompagnement financier.** Certains sont déjà existants sur le territoire (ex: Breizh bocage). D'autres sont mobilisés spécifiquement pour le schéma de la trame verte et bleue, comme le contrat nature avec la Région Bretagne.

Exemple d'actions proposées pour restaurer la trame verte et bleue : Secteur 1 - Bas Champ

